


Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 
ID : 001-210101739-20260408-2026_064_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026 (7.2)

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **31 mars 2026**
Date d'affichage de la convocation : **31 mars 2026**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, DESAY, CRUYPENINCK, REI (adjoints), Mesdames ASSENARE, LUZZI, CETTIER, BOUILLLOT, PONTILLE, GERVIER, PELLETIER, DE PANFILIS, GAYET-CHICHIGNOUD et Messieurs MORENO, ROBBEZ, CADOUX, SIGAUD, LOUHACHI, VAN VAEREMBERG, GALOYER, BOCQUET, FILLION (conseillers).

Pouvoirs :

M. LEVITRE donne pouvoir à Benoit CRUYPENINCK,
Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Martine LUZZI,
Mme VUILLIOT donne pouvoir à Véronique GILLET,
Mme COSSARD donne pouvoir à Dominique COURT,
M. PUGNET donne pouvoir à Zakaria LOUHACHI.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles pour 2026 transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 23 mars 2026,

VU la note de synthèse,

VU le débat d'orientations budgétaires (DOB) du 1^{er} décembre 2025,

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal, conformément aux orientations du DOB, le maintien des taux d'imposition.

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **VOTE** les niveaux de taux d'imposition communaux pour 2026, soit :

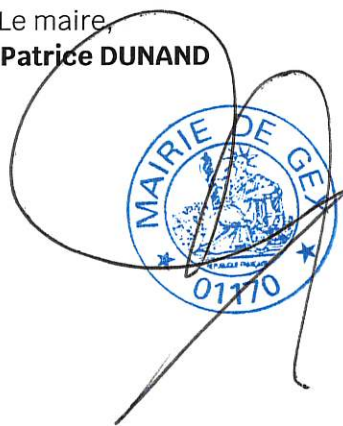
- taxe sur le foncier bâti maintenu à **28,40 %**
- taxe sur le foncier non bâti maintenu à **94,29 %**
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires à **16,95 %**.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 08 avril 2026.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 13 avril 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 13 avril 2026.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 001-210101739-20260408-2026_064_DEL-DE